

COMMUNE D'ALLEVARD

(ISERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué le 26 septembre, s'est réuni à 20h sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Lucie BIDOLI, Yannick BOVICS, Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Andrée JAN, Françoise TRABUT, Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Sophie BATTARD, Jean-Luc MOLLARD, Carin THEYS, Nathalie HAILLEZ, Christine PALMERO

Pouvoirs : Christelle MEGRET, pouvoir à Sébastien MARCO
Aadel BEN MOHAMED, pouvoir à Junior BATTARD
Valentin MAZET-ROUX, pouvoir à Georges ZANARDI
Béatrice BON, pouvoir à Françoise TRABUT
Ludovic BRISE, pouvoir à Sidney REBBOAH
Fabienne LEBE, pouvoir à Carin THEYS

DELIBERATION N° 66/2023 – RECTIFICATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE (AAPPMA) – ANNEE 2023

Madame Françoise TRABUT, Conseillère Municipale déléguée à la vie associative et au protocole, rappelle la délibération 42/2023 du conseil municipal de la commune en date du 22 mai 2023 portant attribution de subventions ;

Madame TRABUT précise qu'une erreur de plume s'est glissée dans la délibération attribuant une subvention à l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. La subvention est de 350 euros (montant identique à 2022) et non de 310 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de modifier le montant de la subvention attribuée à l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique comme mentionné ci-avant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sidney REBBOAH

